

604-103-EM
Automne 2016
DÉPARTEMENT DES LANGUES

Plan de cours

COURS : **Culture Anglaise et Littéraire**

PROGRAMME : Formation générale – 1^{er} ensemble – tous les programmes

DISCIPLINE : Anglais

Pondération : | Théorie : 2 | Pratique : 1 | Étude personnelle : 3

PROFESSEUR¹ DU COURS	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
Alethea Paquiot	C-163c	6421	alethea.paquiot@cegepmontpetit.ca
Danielle Viens	C-163c	2767	danielle.viens@cegepmontpetit.ca

PÉRIODE DE DISPONIBILITÉ AUX ÉTUDIANTS

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI

COORDONNATEUR DU DÉPARTEMENT

	BUREAU	☎ poste	✉ courriel
Olivier Pelletier	C-163b	5865	olivier.pelletier@cegepmontpetit.ca

¹ Dans ce document, la forme masculine est utilisée à titre épiciène et elle englobe de ce fait le féminin.

PLACE DU COURS DANS LA FORMATION DE L'ÉTUDIANT

Le présent cours constitue le premier ensemble du niveau III en anglais, langue seconde, et est partie intégrante des cours de formation générale de l'étudiant. À ce titre, il a pour objet d'amener l'étudiant à maîtriser davantage la langue anglaise et à s'ouvrir à une autre culture.

OBJECTIF(S) MINISTÉRIEL(S) OU COMPÉTENCE(S)

Code : 4SA3

Énoncé de la compétence : Traiter en anglais d'œuvres littéraires et de sujets à portée sociale ou culturelle

Éléments :

- 1. Présenter oralement l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise**
 - Communication claire, cohérente et structurée
 - Utilisation d'arguments pertinents et justifiés
 - Utilisation du niveau de langue et du registre appropriés
 - Emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité
 - Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical
 - Manifestation d'ouverture et de respect

- 2. Rédiger l'analyse d'une œuvre littéraire en version originale anglaise ou d'un sujet à portée sociale ou culturelle**
 - Rédaction d'une analyse structurée, cohérente et claire, d'au moins 550 mots
 - Respect de la situation et de l'objectif de communication
 - Utilisation appropriée d'une variété de structures de phrases
 - Présence d'idées et d'expressions nouvelles
 - Emploi d'un vocabulaire diversifié et nuancé
 - Emploi approprié d'une variété de marqueurs de relation
 - Degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical, syntaxique et orthographique
 - Utilisation d'un style, d'un niveau de langue et d'un registre appropriés à l'analyse

- 3. Réviser et corriger le texte**
 - Utilisation appropriée de stratégies de révision
 - Correction appropriée du texte

STRATÉGIES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Les méthodes d'enseignement utilisées sont les suivantes : pédagogie par discussion et par questionnement, enseignement magistral, organisation de tables rondes, ateliers d'écriture et autres activités favorisant l'expression des capacités de compréhension et d'expression tant écrites qu'orales de l'étudiant.

Pour ce qui est des activités d'apprentissage, les activités suivantes ont été retenues : exercices d'usage langagier et grammatical; lecture de textes de divers genres; réflexion sur les thèmes abordés et présentation orale des résultats de la réflexion lors de discussions; ateliers d'écriture, tables rondes; travail de recherche en bibliothèque ou sur internet; présentation des résultats de la recherche; visionnage de vidéos à des fins de discussion ou d'analyse.

PLANIFICATION DU COURS

OBJECTIF D'APPRENTISSAGE	CONTENU	ACTIVITÉS D'ÉTUDE PERSONNELLE
PÉRIODE DES ACTIVITÉS Semaines 1 à 15		
1. Présentation orale de l'analyse d'une production littéraire ou d'une production à portée sociale ou culturelle en version originale anglaise	<ul style="list-style-type: none"> • communication claire, cohérente et structurée • utilisation d'arguments pertinents et justifiés • utilisation du niveau de langue et du registre appropriés • emploi nuancé du vocabulaire approprié au sujet traité • degré assez élevé de précision dans l'application du code grammatical 	<ul style="list-style-type: none"> • lecture de textes de divers genres : roman, nouvelle, théâtre, essais, poésie et actualité • recherche d'information pertinente à la bibliothèque ou sur Internet • réflexion personnelle, préparation et pratique
2. Rédaction de l'analyse d'œuvres littéraires en version originale anglaise d'un sujet à portée sociale ou culturelle	<ul style="list-style-type: none"> • rédaction cohérente, claire et nuancée d'un texte • registre formel et informel de communication • règles d'usage de grammaire, d'orthographe et de ponctuation incluant l'accord des noms, les adjectifs et les verbes, les conjonctions de subordination et de coordination, les structures parallèles • résumé de textes 	<ul style="list-style-type: none"> • recherche à la bibliothèque ou sur Internet • lecture de textes authentiques : romans, nouvelles, poésie, pièces de théâtre, essais, actualité.
3. Révision et correction de textes	<ul style="list-style-type: none"> • correction d'erreurs grammaticales et stylistiques • auto-révision • révision entre pairs 	<ul style="list-style-type: none"> • exercices de niveau avancé de grammaire et de stylistique • exercices de vocabulaire enrichi

SYNTHÈSE DES MODALITÉS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

Les critères d'évaluation à défaut d'apparaître au plan de cours devront être remis aux étudiants au moins une (1) semaine avant l'activité d'évaluation sommative ou certificative (article 5.1) PIEA)

Description de l'activité d'évaluation	Contexte de réalisation	Objectif(s) d'apprentissage	Critères d'évaluation	Échéance (date de remise d'un travail ou période d'examen)	Pondération (%)
Contrôles de lecture et/ou devoirs	individuel ou en paires, en classe	1,2	compréhension de textes et/ ou de la grammaire; clarté et cohésion des réponses	toutes les semaines ou presque, entre les semaines 2 et 13	20 %
Contrôle de grammaire et de stylistique	individuel, en classe	3	compréhension du code grammatical; vocabulaire développé	entre les semaines 5 et 7	5 %
Rédactions (entre 400 et 600 mots)	individuel, en classe et/ou à la maison	2	argumentation soutenue et structurée; compréhension de textes; contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire et ponctuation; syntaxe; ponctuation	entre les semaines 5 et 11	20 %
Essai sur un sujet littéraire (minimum de 800 mots)	individuel, en classe	2	compréhension des enjeux littéraires et de textes; argumentation approfondie; structure, contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire et ponctuation; syntaxe	entre les semaines 11 et 13	10 %
Évaluations orales	en groupe mais évaluation individuelle	1	organisation; contenu; argumentation; clarté; cohésion; participation; vocabulaire enrichi; grammaire	entre les semaines 4 et 10	15 %
Évaluation finale : Contrôle de grammaire et de stylistique	individuel, en classe	3	compréhension du code grammatical; vocabulaire développé	entre les semaines 13 et 15	5 %
Évaluation finale : Présentation orale de 8 à 10 minutes	individuel, en classe	1	organisation; contenu; argumentation; clarté; cohésion; vocabulaire enrichi; grammaire	semaines 14 et 15	10 %
Évaluation finale : Analyse critique littéraire (900 mots)	individuel, à la maison	2	compréhension des enjeux littéraires et de textes; argumentation approfondie; structure, contenu et clarté; vocabulaire enrichi; orthographe; grammaire et ponctuation; syntaxe	semaine 14 ou 15	15 %
TOTAL					100 %

MATÉRIEL REQUIS OBLIGATOIRE

Alethea Paquiot

- *The Sandman, v1* – Neil Gaiman
- *The Martian* - Andy Weir
- *Linden Hills* – Gloria Naylor
- Documents sur Léa

Danielle Viens

- *The Tortilla Curtain* – T.C. Boyle
- *Avenues 3 English Grammar* – Lynne Gaetz
- Documents sur Léa

RÈGLEMENTS DU DÉPARTEMENT DES LANGUES

Modalités de participation aux cours

L'étudiant sera ponctuel et veillera à créer, par son attitude, une ambiance favorable au déroulement du cours.

Niveau des cours

L'étudiant dispose d'une semaine après le début des cours pour aviser le professeur que le niveau de cours où il est inscrit est trop bas.

Plagiat

Tout plagiat, toute tentative de plagiat, toute collaboration à un plagiat ou tout autre manquement à l'honnêteté intellectuelle sera traité conformément à l'article 5.6.1 de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA).

Présence aux cours

L'étudiant est tenu de respecter l'article 5.3.4 de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) ainsi que les règles propres au Département des langues. L'étudiant est prié de consulter la PIEA, article 5.2.5.1 pour savoir ce qui constitue une absence justifiée.

Pour les cours de 45 heures, après 6 heures d'absence (non justifiées) l'étudiant reçoit un premier avertissement écrit. Après 9 heures d'absence (non justifiées), l'étudiant peut se faire exclure du cours.

Il revient à l'étudiant qui a été absent de s'informer de la matière vue et des travaux donnés par le professeur.

Présence aux évaluations sommatives

L'étudiant qui s'absente à un examen, à toute forme d'évaluation en classe ou qui ne remet pas un travail dans les délais fixés par le professeur, se voit attribuer la note 0. Toutefois, dans les cas graves et sur présentation d'une pièce justificative valable avant le cours suivant, le professeur pourra permettre une reprise avant le cours suivant. De la même façon, l'étudiant qui ne présenterait pas un travail dans les délais ou qui serait absent lors d'une évaluation en classe pourrait se voir accorder une exemption (article 5.2.5.1 de la PIEA).

Remise des travaux

Les travaux exigés doivent être remis à la date, au lieu et au moment fixés par l'enseignant (article 5.2.5.2 de la PIEA). En cas de retard, l'étudiant se voit attribuer la note 0, à moins de présenter à son professeur, avant le cours suivant, une pièce justificative valable (billet médical ou document légal) attestant du fait que l'étudiant a effectivement été dans l'impossibilité de remettre son travail au lieu et au moment fixés par l'enseignant. Les devoirs sont dus le jour et à l'heure indiqués par le professeur. Aucun travail remis en retard ne sera accepté.

Double seuil de réussite

Pour réussir le cours, l'étudiant devra avoir obtenu 60 % ou plus aux évaluations finales (c'est-à-dire qu'en additionnant la note de l'examen écrit final et celle de l'examen oral final, le total obtenu doit être de 60 % ou plus) ainsi qu'une moyenne générale de 60 % incluant les évaluations finales.

Révision de note

En cas de demande de révision de note, l'étudiant doit rencontrer son professeur avant d'entamer une demande de révision de note.

POLITIQUES ET RÈGLES INSTITUTIONNELLES

Tout étudiant inscrit au Cégep Édouard-Montpetit doit prendre connaissance du contenu de quelques politiques et règlements institutionnels et s'y conformer. Notamment, la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages*, les *conditions particulières concernant le maintien de l'admission d'un étudiant*, la *Politique institutionnelle de la langue française*, la *Politique pour un milieu d'études et de travail exempt de harcèlement et de violence*, les *procédures et règles concernant le traitement des plaintes étudiantes*. Le texte intégral de ces politiques et règlements est accessible sur le site Web du Cégep à l'adresse suivante : www.cegepmontpetit.ca. En cas de disparité entre des textes figurant ailleurs et le texte intégral, ce dernier est la seule version légale et appliquée.

Directives relative à l'usage des appareils électroniques en classe

Cette directive est inscrite dans l'agenda des étudiants, dans la section *Collège en bref*, sous la rubrique *Cellulaire portables* et autre appareils électroniques en classe. La Direction des études du Cégep Édouard-Montpetit valorise l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins d'apprentissage, et ce, dans un climat propice à la concentration. Ainsi, à moins d'une entente spéciale avec l'enseignant, en classe, sont interdits :

- l'usage des cellulaires, des cellulaires intelligents et des lecteurs de musique;
- l'enregistrement audio et vidéo, ainsi que la prise de photos;
- l'utilisation des ordinateurs portables et des tablettes à des fins autres que celles prescrites dans le contexte d'enseignement.

En cas de non-respect de ces consignes, le professeur pourrait exiger que l'appareil soit rangé et, s'il y a récidive après un avertissement formel, exclure l'étudiant concerné de la classe.

LE CAL : LE CENTRE D'AIDE EN LANGUES

Aide gratuite pour les étudiants ayant de la difficulté en anglais

Le Centre d'aide en langues vous propose un environnement favorable et des moyens privilégiés dans le but d'améliorer votre maîtrise de l'anglais. L'objectif du Centre d'aide est de fournir un service d'aide et de consultation linguistique à toutes les personnes du Cégep qui désirent améliorer leur connaissance de l'anglais. Selon votre horaire, vous serez jumelé avec un tuteur pendant une plage horaire qui vous convient tout au long de la session. Vous pouvez également offrir vos services comme tuteur. Il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre d'aide en langues (CAL) le plus tôt possible :

- en personne au local D-116
- en ligne à CAL@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 7278
- Pour plus d'information : <https://www.facebook.com/groups/centredaideenlangues/>

LE CSA : LE CENTRE DE SERVICES ADAPTÉS

Pour les étudiants à besoins particuliers ou en situation de handicap.

Si votre participation à la vie collégiale est compromise et que des mesures adaptées s'imposent (adaptation physique, mesures adaptées pour les examens, stratégies d'apprentissage, etc.), il est de votre responsabilité de faire connaître votre situation au Centre de services adaptés (CSA) le plus tôt possible :

- en personne au local B-157
- en ligne à servicesadaptesena@cegepmontpetit.ca
- par téléphone : 450-679-2631, poste 4578